



Montherod, le 29 avril 2019

Au Conseil général  
de et à  
1174 Montherod

Réf. : DLR

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2019 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 80'000.—POUR  
LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA VOIRIE ET DE L'OFFICE DE LA SALLE COMMUNALE**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**PREAMBULE**

Dans le cadre des réflexions liées, d'une part, à la transformation de Cupidon et des besoins liés, d'autre part, à la fusion de notre commune avec Aubonne, votre Municipalité propose de réaménager les locaux de la voirie de la manière suivante :

- a) Réaménagement d'une partie du local voirie actuel pour créer un espace dédié à la société de Jeunesse
- b) Réaménagement du local déchets jouxtant l'Administration communale pour créer un espace dédié à la voirie
- c) Aménagement d'un espace pour entreposer les containers pour poubelles taxées par la création d'une plateforme abritée
- d) Création d'un WC public dans l'ancienne cabine téléphonique
- e) Réaménagement de l'Office de la salle communale

**SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 80'000.— POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES  
LOCAUX DE LA VOIRIE ET DE L'OFFICE DE LA SALLE COMMUNALE**

---

**OBJET**

Le réaménagement d'une partie du local voirie actuel pour créer un espace dédié à la société de Jeunesse implique quelques aménagements, afin de transformer la partie la plus large en local Jeunesse. Les travaux d'accès à cet espace, l'isolation au niveau de la porte ainsi que le gros-œuvre et le matériel sont à la charge de la Commune. Les travaux d'aménagement de cet espace mis à disposition seront ensuite réalisés par la société de Jeunesse.

Le réaménagement du local déchets jouxtant l'Administration communale pour créer un dépôt dédié à la voirie, implique un nettoyage en profondeur et la fermeture du local par une cloison et une porte. Ce local permettra l'entreposage de matériel difficile à déplacer dans le local voirie actuel, en particulier le matériel lourd utilisé lors des manifestations, telles que la soupe aux pois.

La création d'une plateforme abritée, destinée à entreposer les containers pour poubelles taxées, permettra de limiter la dépose aux seuls sacs taxés.

Suite à ce réaménagement, le verre ainsi que les autres déchets seront déposés à la déchetterie de Chetry. Ceci permettra d'améliorer la propreté des lieux et diminuer les nuisances sonores lors de la dépose du verre.

La création d'un WC public dans l'ancienne cabine téléphonique sera accessible, d'une part, au public lors de manifestations au village et, d'autre part, à la société de Jeunesse, car le local voirie n'en est pas équipé. Ce lieu restera fermé à clé en temps normal.

Le réaménagement de l'Office de la salle communale consiste essentiellement à agrandir ce local par le déplacement de la paroi murale et de la porte d'accès du hall d'entrée.

**CONCLUSIONS**

Ces différents aménagements nous permettrons donc d'atteindre plusieurs objectifs nécessaires au bon fonctionnement de nos sociétés locales à l'avenir.

**PREAVIS MUNICIPAL N°3/2019**

**SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 80'000.— POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES  
LOCAUX DE LA VOIRIE ET DE L'OFFICE DE LA SALLE COMMUNALE**

---

**PROPOSITIONS****Le Conseil général**

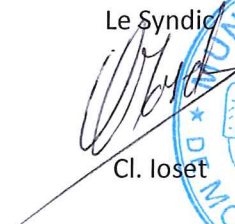

- Vu le préavis N°3/2019 de la Municipalité de Montherod,
- Entendu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide:**

- 1) d'accepter le crédit d'investissement de CHF 80'000.— pour les travaux d'aménagement des locaux de voirie
- 2) d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 80'000.— dans le fond de réserve « travaux » (fonds propres communaux)
- 3) d'amortir l'investissement sur 20 années

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019.

Pour la Municipalité

|   |  |
|---|--|
| Le Syndic   | La secrétaire  |
|  |  |
| Cl. Ioset   | D. Ruffieux  |

